



POLICE MUNICIPALE

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**A R R E T E**  
**CONCERNANT LA MANIFESTATION**  
**« LA PECHE AUX CADEAUX »**  
**PLACE CHARLES DE GAULLE**  
**DU 15 AU 22 AVRIL 2009**

*EH/CB*

*APM 09/0300*

*Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,*

*Vu les articles L. 2122-28 à L. 2211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu les articles 131-13 et R.610-5 du Code Pénal,*

*Vu la demande présentée par Monsieur Erick CHAUSSEMICHE (Président de ROYAN SHOPPING), sise 5 rue du Château d'Eau à 17200 ROYAN, en date du 10 février 2009,*

*Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des personnes et des biens à l'occasion de la manifestation « la Pêche aux Cadeaux » qui se déroulera du 15 au 22 avril 2009,*

**A R R E T E**

*ARTICLE 1 : La Place Charles de Gaulle sera occupée par l'installation de deux chalets, du matériel de sonorisation, d'un plan d'eau et de décorations florales, du 15 au 22 avril 2009 à l'occasion de la manifestation « la Pêche aux Cadeaux ».*

*ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Commissaire Principal de Police, Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie et Tous Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.*

Certifié exécutoire  
En vertu de l'article L.2131-3  
du Code Général des Collectivités  
Territoriales  
le 15 avril 2009

*Fait à ROYAN, le 07 avril 2009*

*Pour le Député-Maire,  
Le Premier Adjoint  
Henri LE GUEUT*